

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2294

présenté par

M. Boulogne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Lottiaux, M. Allisio, M. Renault, M. Mauvieux,  
M. Casterman, M. Sabatou, M. Dessigny, M. Gonzalez, M. Salmon, M. Fouquart,  
M. Christian Girard, Mme Marais-Beuil, Mme Ménaché, M. Clavet, M. Beaurain, Mme Hamelet,  
M. Evrard, M. Tonussi, Mme Galzy, Mme Diaz, M. Guibert, Mme Joubert, M. Dussausaye,  
M. Le Bourgeois, M. Chenu, M. Falcon, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Laporte,  
M. Perez, Mme Martinez, M. Schreck, M. Weber, Mme Barèges, Mme Blanc, M. Sanvert,  
M. Rambaud, M. Monnier, M. Rivière, M. Villedieu, Mme Auzanot, Mme Robert-Dehault,  
Mme Lelouis, M. Patrice Martin, M. Rancoule, Mme Rimbert, Mme Parmentier, Mme Joncour,  
M. Dufosset, M. Gery, M. Lioret, Mme Levavasseur, M. Bernhardt, Mme Lechanteux,  
M. de Lépinau, M. Tesson, Mme Ranc, M. Marchio, M. Bryan Masson, M. Blairy, M. Limongi,  
M. Jolly, M. Tivoli et M. Meizonnet

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Coordination du travail gouvernemental	0	7 500 000
<i>dont titre 3 (ligne nouvelle)</i>	0	7 500 000
Protection des droits et libertés	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	7 500 000
<b>SOLDE</b>	-7 500 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, il est proposé de réduire de 7.5 millions d'euros les crédits de fonctionnement affectés en PLF 2025 pour le Service d'information du Gouvernement (SIG). Le projet annuel de performances précise que les dépenses de fonctionnement du SIG concernent : les actions de communication (pilotage et diffusion des campagnes de communication) ; l'évolution de l'opinion publique et des contenus médiatiques (afin d'assurer une meilleure « compréhension de l'état de l'opinion au regard de l'actualité ») ou encore la « digitalisation et la modernisation de la communication gouvernementale ».

L'importance de ces postes de dépenses budgétaires reste assez limitée : il s'agit surtout, à nos yeux, d'un gaspillage d'argent public. C'est pour cette raison que nous voulons réduire significativement les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement du service d'information du Gouvernement. Sur les 14 millions d'euros (AE et CP) alloués au SIG, nous proposons d'en soustraire 7.5. C'est une économie juste et équilibrée.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 7 500 000 pour l'action 01 : "Coordination du travail gouvernemental" du programme 129 : « Coordination du travail gouvernemental ».